

«Le plus sûr moyen de faire la paix (...) c'est le rappel des huguenots et la réhabilitation de l'édit de Nantes en son entier» Vauban (1692)

Par Didier Poto

Vauban et la révocation de l'édit de Nantes

L'édit de Fontainebleau qui révoque l'édit de Nantes en octobre 1685 est unanimement salué par les catholiques. Dans sa correspondance, Madame de Sévigné exprime à plusieurs reprises en cet automne 1685 une opinion largement partagée. Le jugement est sans ambiguïté : «*Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le Roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de si mémorable.*» Mais, peu à peu, des voix discordantes s'expriment. Vauban est l'une d'entre elles. Cette contestation prend la forme de trois mémoires qu'il adresse au roi en 1689, 1692 et 1693. Sans être entendu bien que les idées qu'il y avance soient partagées par des personnages importants comme Lamoignon de Basville qui dans le privé critiquait l'édit de Fontainebleau mais qui convenait que revenir sur cette décision serait vu en Europe comme un acte de faiblesse. Revenir sur une erreur s'avérerait pire que l'erreur elle-même !

«Sa Majesté doit considérer que c'est la France en péril qui lui demande secours contre le mal qui la menace»
Vauban (1689)

Dans son premier mémoire, Vauban dresse la liste de «*l'infinité des maux très dommageables à l'Etat*». Il mentionne successivement l'émigration de près de 100 000 personnes «*de toutes conditions sociales*» et qui ont emporté dans leur exil plus de trente millions de livres, ensuite l'appauvrissement des «*arts et manufactures particulières*» avec tous les secrets professionnels liés à l'exercice de ces métiers, l'effondrement des exportations des productions artisanales et industrielles désormais fabriquées à l'étranger donc la «*ruine de la plus considérable partie du commerce*», la fuite de matelots, officiers et soldats qui sont autant de renforts pour les flottes et armées ennemies.

Mais pour Vauban, l'application rigoureuse de l'édit de Fontainebleau en forçant les consciences peut aggraver les effets déjà catastrophiques de la Révocation. La répression, déjà engagée, aura pour conséquence de surveiller des sujets «*qu'il faudra exterminer comme des rebelles et des relaps, ou garder comme des fous furieux*», de continuer à alimenter le courant de fuites hors du royaume et que ces fugitifs seront «*autant de sujets perdus et d'ennemis ajoutés à ceux que le royaume a déjà*», de multiplier les sentences, ce qui ne «*servira qu'à grossir leur martyrologue, ce qui est d'autant plus à craindre que le sang des martyrs de toutes religions a toujours été très fécond et un moyen infailible pour augmenter celles qui ont été persécutées*», voire d'«*exciter quelque grand trouble*».

Et Vauban d'écrire en guise de conclusion à cette longue liste des conséquences néfastes de l'édit de Fontainebleau : «*Sa Majesté doit considérer que c'est la France en péril qui lui demande secours contre le mal qui la menace. C'est pourquoi eu égard à l'import-*



Claude Parquet

tance de la chose [la guerre], il paraît que le roi ne saurait rien faire de mieux que de passer par dessus toutes autres considérations [...] et de faire une déclaration par laquelle Sa Majesté rétablit l'édit de Nantes purement et simplement.» Mais la conclusion générale du mémoire est d'ordre religieux : «La contrainte des conversions n'a produit que des relaps, des impies, des sacrilèges et profanateurs de ce que nous avons de plus saint, et même une très mauvaise édification aux Catholiques, des ecclésiastiques ayant obligé les Nouveaux Convertis à l'usage des sacrements pour lesquels ils n'avaient nulle créance. D'autant que cet usage mal appliqué a fait croire à plusieurs que, puisqu'ils les exposaient si légèrement, ils n'y avaient pas eux-mêmes beaucoup de foi. Pensées qui ne valent rien dans un pays où l'on n'est déjà que trop libre à raisonner sur la religion.» La remontrance n'est pas que de nature économique, elle est aussi religieuse et les débats au sein de l'église gallicane secouée par l'affrontement entre jésuites et jansénistes affleure dans cet écrit très politique. Les mémoires de 1692 et 1693 reprennent les mêmes arguments en y ajoutant le caractère menaçant

d'«opiniâtres» restés ou revenus dans le royaume : «La persévérance des conversions nourrit une infinité d'ennemis cachés, très dangereux dans le cœur de l'Etat.» Et la conclusion, la même que dans l'écrit de 1689 : «Le plus sûr moyen de faire la paix [...], c'est le rappel des huguenots et la réhabilitation de l'édit de Nantes en son entier.» Pourquoi Vauban réédite-t-il son appel à ces dates ?

Engagée depuis 1688 dans la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, la France affronte une coalition européenne. Le conflit a pris la forme d'une «guerre totale» entre les puissances «mercantilistes», la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies. Le conflit connaît certes les opérations terrestres (batailles, sièges) et maritimes classiques mais il prend aussi la forme d'une véritable stratégie visant à étouffer économiquement l'adversaire : contrôle des routes maritimes, attaques des convois marchands, menaces sur les ports impliqués dans les trafics atlantiques, politique douanière, etc. Dès le début du conflit, la France subit des revers graves et, après une phase de redressement en 1690 et 1691, elle doit supporter une offensive navale anglaise qui se traduit notamment par une guerre de

Gravure hollandaise évoquant le départ des protestants de La Rochelle en 1661, par Jan Luyken, 1696. Médiathèque Michel-Crépeau, La Rochelle.

course sans merci qui perturbe gravement les secteurs économiques liés à l'intense trafic de cabotage et aux échanges transatlantiques. La défaite de La Hougue (29 mai-2 juin 1692) consacre la domination maritime anglo-hollandaise. Malgré quelques victoires sur terre et sur mer l'année suivante, le débat sur la place de la guerre maritime est lancé. Vauban est depuis le début de la guerre dans le groupe qui entendait privilégier la guerre terrestre par rapport à la guerre navale. C'était la stratégie du clan Louvois, mais ce dernier est décédé en 1691. Les deux derniers mémoires sont donc écrits à un moment où s'affrontent à Versailles deux options militaires.

Les nouveaux missionnaires, gravure d'Engelmann, 1686. Musée de la France protestante de l'Ouest, Chantonnay.



«Défendons en outre à tous nos sujets d'aller servir hors de notre royaume»

Les effets négatifs de la répression sur les réformés sont perçus avant l'édit de Fontainebleau. Lorsque sont prises par le roi, entre 1663 et 1669, les premières mesures antiprotestantes (interdictions de cultes, fermetures des chambres mi-parties, expulsions de La Rochelle des protestants non natifs de la cité, etc.), des mises en garde sont adressées au gouvernement. Une harangue adressée à Louis XIV dit tout : «Ils ne concevront plus rien qu'une chute de torrents, et qu'une inondation generale. Tellement, que dans ce trouble et dans ses

Didier Poton est professeur d'histoire moderne, doyen de la Flash de l'Université de La Rochelle. Il a publié récemment *Duplessis-Mornay, le «pape des huguenots»* (Perrin, 2006), *Catholiques et Protestants dans l'Ouest de la France du XVI^e siècle à nos jours* (colloque Gerhico, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2006).

appréhensions, chacun d'eux tâchera sans doute à se sauver par la fuite ; ce qui depeupleroit votre Royaume de plus de un million de personnes, dont la retraite feroit un insigne prejudice au negoce, aux manufactures, au labourage, aux arts et aux metiers et même en toute façon au bien de l'Etat.» Les exemples pourraient être multipliés. Les intendants avertissent.

La monarchie n'est pas sourde. En août 1669, un édit interdisant à tous les sujets de sortir du royaume visant tout particulièrement les gens de mer est publié : «*Défendons en outre à tous nos sujets d'aller servir hors de notre royaume de pilotes, calfaiteurs, canoniers, matelots, mariniens et pescheur ni pour travailler à la construction des navires, confection de cordages et des toiles propres aux voiles, et autres servant à la navigation, sans notre expresse permission, à peine de vie.*» Si cette loi ne mentionne pas clairement les protestants, il est évident que les autorités craignent sur le littoral atlantique une collusion entre les nombreux marins, capitaines et armateurs de confession réformée très nombreux dans les ports du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge avec les Anglais et Hollandais. La descente du duc de Buckingham dans l'île de Ré pour porter secours à La Rochelle assiégée par l'armée de Louis XIII est dans tous les esprits. C'est le premier d'une longue série de textes législatifs visant à contrôler les populations dans leurs déplacements. Une armada législative qui n'empêchera pas le flot des fugitifs de grossir dès la fin des années 1670. En 1681 plusieurs dizaines de réformés des paroisses poitevines touchées par les dragonnades «*gagnèrent La Rochelle dans la pensée de se servir des premières occasions qui se presenteroient de passer la mer.*» L'histoire d'Elie Neau est très instructive.

Elie Neau est né à Moëze en 1662 dans une famille de marins établie «*dans les Isles de Marennes.*» A 12 ans, il entame comme mousse sa carrière de matelot. Après des embarquements sur de nombreuses barques qui assurent l'intense trafic de cabotage entre les ports du littoral atlantique, il est recruté à bord d'un navire qui part pour Saint-Domingue. Combien de voyages transatlantiques a-t-il effectué avant de prendre la décision de ne pas rentrer à La Rochelle ? Sans doute peu puisque ce sont vraisemblablement les dragonnades qui l'engagent à rester aux Antilles puis à rejoindre Boston comme il l'écrit dans sa correspondance : «*Les troubles qui arrivèrent en France au sujet de la Religion, me firent craindre le combat qu'on m'auroit livré si j'avois demeuré plus longtemps parmi les François. J'abandonnais les Isles, je passai dans la Nouvelle-Angleterre, où j'ai toujours demeuré jusques à présent.*» Le choix que fait Elie Neau de se rendre en Nouvelle-Angleterre n'est pas un acte isolé comme l'atteste la *Relation* d'un autre fugitif : «*Pendant le séjour que je fis dans l'île de Saint-Eustache, il y vint trente deux matelots qui s'étaient sauvés des îles fran-*



J+M Photographes

çaises de la Guadeloupe et de Saint-Christophe, tous sont des environs de La Rochelle ; nous vîmes arrivés seize d'un seul équipage.» Et dans les colonies anglaises, Boston, comme il est mentionné dans un écrit anonyme daté de 1687, est une destination privilégiée : «Presque tous les habitants des îles françaises protestants sont sortis ; nous en avons icy plusieurs à Boston avec toute leur famille.»

Ce n'est plus en centaines que se comptent les fugitifs après la Révocation mais en dizaines de milliers : 150 000 à 180 000 protestants vont s'enfuir en quelques années, malgré l'interdiction qui leur est faite de sortir par l'édit de Fontainebleau. C'est-à-dire entre 20 % et 25 % de la population de confession réformée française estimée, depuis les travaux sérieux de Philip Benedict, à 750 000 personnes à la veille de la Révocation. Les églises réformées sont très inégalement touchées dans leurs effectifs par cet exode. L'hémorragie est très forte dans les communautés qui sont proches d'une frontière terrestre ou maritime. Pas moins de 50 000 quittent les provinces de l'Ouest dont 25 000

d'Aunis et de Saintonge, 18 000 du Poitou, le reste étant originaire des petites églises d'Anjou et de Bretagne. Si l'on ajoute le chiffre des fugitifs de Normandie et de Guyenne, du Boulonnais, on constate que ces provinces maritimes participent pour près de 70 % à l'exil ! La très grande majorité de ces fugitifs issus des provinces que bordent l'Atlantique et la Manche vont trouver refuge en Angleterre et dans les Provinces-Unies. De là, quelques milliers s'embarqueront pour les colonies anglaises (Irlande, Amérique) et néerlandaises (Afrique du Sud). Certains participeront activement au développement de ces territoires et joueront un rôle important dans le système colonial anglais et néerlandais. Mais c'est, bien évidemment, en premier lieu, quelques grandes villes commerciales et industrielles de l'Europe protestante qui vont profiter de cet apport démographique et économique. Des princes feront appel à eux pour assurer le développement de pays en crise ou atones. D'autres, comme Guillaume d'Orange, pour renforcer leur armée. Un dernier point essentiel dans l'argumentaire de Vauban.

La place du château à La Rochelle en 1714, de A. Heindrick, huile sur toile (75,4 x 88,2 cm). Déposé par le musée des Beaux-Arts de La Rochelle dans le cabinet du maire depuis 1988. L'actuelle place de Verdun était alors la place du château. La cathédrale n'est pas encore construite mais on distingue le clocher de l'ancienne église Saint-Barthélémy.

Dans la liste des maux qu'il dresse dans son premier mémoire (1689), Vauban inscrit en premier la «*désertion*» et la fuite de capitaux, en second l'appauvrissement de l'économie dans des secteurs d'excellence donc d'exportation, la ruine du commerce et enfin le renfort que vont constituer dans les armées ennemies ces dizaines de milliers d'hommes. Il participe ainsi d'un «mythe» : la révocation de l'édit de Nantes est la cause du déclin économique de la France. Comme l'a récemment rappelé Myriam Yardeni, la thèse qui établit une causalité entre ce déclin et la Révocation, la grande émigration des protestants, les profits qu'en ont tiré les pays du Refuge «*est depuis longtemps sujette à des révisions sérieuses*».

Les origines de ce mythe sont contemporaines des événements, toujours d'après cette historienne qui y voit «*un énorme travail d'endoctrinement pour obtenir l'an-*

nulation de l'édit de Fontainebleau» dans un contexte de guerre de propagande. Dès 1687 est publié un pamphlet anonyme dont le titre est sans ambiguïté : *Histoire de la décadence française*. Une autre publication décrit efficacement cette vision décliniste : «*Une autre marque visible de la décadence de la France, c'est la perte de son Commerce par mer et par terre, et dont elle ne se remettra jamais, à cause de la sortie de ses habitants, de la perte de ses fabriques et de l'établissement de ses manufactures chez les Etrangers.*» De publication en publication les auteurs affirment que si la France fut un pays riche avant la Révocation, ce fut essentiellement grâce au travail des protestants. Leur départ ne peut donc aboutir qu'à une ruine irrémédiable. Et ce processus dramatique peut aussi s'appliquer aux arts et aux sciences. Au XVIII^e siècle, le déclin économique de la France ayant pour cause la Révocation «*devient un fait historique irréfutable*» (M. Yardeni). L'esprit des Lumières participe activement à la diffusion de ce *topos* en y apportant un élément clé : la tolérance. Prospérité économique et tolérance religieuse sont étroitement liées. Montesquieu n'écrit-il pas : «*On remarque que ceux qui vivent dans des religions tolérées se rendent ordinairement plus utiles à leur patrie que ceux qui vivent dans la religion dominante : parce que éloignés des honneurs, ne pouvant se distinguer que par leur opulence et leurs richesses, ils sont portés à acquérir par leur travail et à embrasser les emplois de la Société les plus pénibles.*» Le *Traité sur la tolérance* de Voltaire mais aussi les nombreux écrits partisans de l'établissement d'une tolérance civile, qui contraindront la monarchie à publier un édit de tolérance en 1787, développent un argumentaire où l'utilité économique des protestants est omniprésente. Antoine Court dans ses écrits dénonçant l'hypocrisie de la politique royale à l'encontre des «*non catholiques*» démontre combien ce calamiteux édit de Fontainebleau et l'obstination des successeurs de Louis XIV ont profité aux économies concurrentes, en particulier celle de

Assiettes
hollandaises :
«Mainbourg jésuite
défroqué» et
«L'archevêque de
Paris plus ami des
dames que du
pape».
Musée protestant
de La Rochelle.

«L'Angleterre fourmille de Protestants François qui par leur industrie enrichissent la nation et font fleurir le commerce» A. Court



Marc Denevyer

l'Angleterre. Ce n'est pas l'opinion de Mirabeau. Pour ce dernier ce sont les guerres de Louis XIV qui sont les causes principales de l'affaiblissement de la France, pas la Révocation. Une voix politiquement incorrecte qui ne sera pas entendue. Au XIX^e siècle, le mythe s'alimente de l'écart croissant entre les économies française et anglaise, mais le mythe est de plus en plus contesté comme cause unique de la décadence française. C'est la monarchie absolue qui est dénoncée par un discours républicain qui, très favorable à la religion protestante par anticléricalisme catholique, entend d'abord dénoncer l'intolérance d'une royauté soumise à l'Église romaine.



Marc Deneyer

En 1960, un historien américain, Warren C. Scoville, reprend la question des effets de la Révocation sur l'économie française. Pour ce dernier, les causes d'un éventuel déclin de la France au XVIII^e siècle, un jugement qui est aujourd'hui très contesté, sont multiples, la fuite des huguenots n'étant qu'un paramètre parmi d'autres (guerres, crises climatiques, épidémies). Il reconnaît toutefois qu'au plan local il a pu y avoir des conséquences économiques. Il prend notamment l'exemple du port de La Rochelle. Le jugement s'est affiné depuis. S'il est évident que les fugitifs ont enrichi par leur établissement et leur intégration sociale les pays du Refuge, en ne représentant qu'un centième de la population française, leurs départs ne pouvaient réellement affaiblir l'économie française. Mais, au plan local, les effets sont indiscutables. Des milliers de départs dans une province ne peuvent pas ne pas perturber le marché local tant dans les produits de première nécessité que celui du logement et des tractations immobilières. En 1689, on se plaint à La Rochelle de l'effondrement du prix des maisons tant les logements vacants sont nombreux. Dans les villes où les protestants contrôlaient les productions de textile (Niort, Saint-Maixent), de cuir (Saint-Jean-d'Angély), de la fabrication du papier (Angoulême), un cycle de régression est enclenché durablement. A Saumur, la fermeture de l'Académie protestante entraîne le départ de nombreux libraires-imprimeurs. Le commerce

du sel est sérieusement perturbé sur le littoral. Les exemples peuvent être multipliés dans le Centre-Ouest. Mais, certains groupes vont rapidement s'adapter à la situation. C'est le cas des marchands. La Révocation va permettre une reconfiguration et une amplification des réseaux commerciaux et financiers huguenots dans l'aire atlantique. C'est le cas de plusieurs familles rochelaises où si un des membres reste à La Rochelle comme «*nouveau converti*», ce qui permet de garder tout ou partie du patrimoine, les autres membres se dispersent dans les grands ports de l'Europe du Nord-Ouest voire outre-Atlantique où ils retrouvent associés, partenaires et correspondants. Ces réseaux familiaux correspondent bien souvent à des réseaux commerciaux. Des alliances matrimoniales renforcent la plupart d'entre eux.

«Les rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions...» Vauban

Le premier mémoire de Vauban s'inscrit donc dans un ensemble de publications qui tendent à persuader Louis XIV de révoquer l'édit de Fontainebleau et de rétablir l'édit de Nantes non dans sa version de 1598 mais dans celle modifiée par l'édit de Nîmes (1629) qui supprimait tous les privilèges politiques et militaires accordés aux huguenots par Henri IV mais qui confirmait les clauses religieuses, juridiques et judiciaires. La particularité du mémoire de 1689 tient au fait qu'il est le premier à insister sur les conséquences militaires de la Révocation. Sans doute connaît-il à cette date la part que les officiers et soldats huguenots ont pris dans la Glorious Revolution ayant permis à Guillaume d'Orange de s'imposer sur le trône d'Angleterre en 1688. En 1692 et 1693, l'argument est repris dans le cadre d'un débat stratégique. Mais à côté de cette argumentaire logique sous la plume d'un homme engagé dans la défense de la France, la contestation de Vauban est assez radicale sur le plan religieux : «*Les rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance et Dieu seul les peut diriger comme il lui plaît.*» Vauban, un homme des Lumières ? ■

Moule du méreau de Saint-Maixent. Musée de la France protestante de l'Ouest, Chantonay.